

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION
DANS L'AGGLOMERATION DE LA ROCHE DES ARNAUDS**

**A l'occasion d'une tranchée pour le branchement Enedis
Chemin de la Plaine (à partir du n°511 au 552)**

Le Maire de la commune de LA ROCHE DES ARNAUDS

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route et notamment les articles L.411.8,

Vu la demande de l'entreprise AZUR TRAVAUX, sise 6 Allée des Tilleuls à Sisteron (04200), du 08 avril 2021,

Considérant que les travaux auront lieu du 19 avril au 18 mai 2021 (mais la circulation sera coupée pendant 2 jours maximum),

Considérant que la circulation sera fermée et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie du chemin de la Plaine,

ARRÊTE

A partir du 19 avril 2021

Article 1 :

Dans le cadre des travaux de branchement Enedis pour une maison d'habitation, la circulation à tout type de véhicule sera fermée sur la voie « Chemin de la Plaine » du 19 avril au 18 mai 2021,

Article 2 :

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Interdiction de circuler,
- Interdiction de stationner,
- Interdiction de dépasser pour tous les véhicules (légers et lourds).

La circulation sera interrompue le temps de deux journées maximum de 8h à 18h et sera rendue la nuit.

L'entreprise AZUR TRAVAUX mettra en place la signalisation réglementaire temporaire de son chantier et veillera à ce que la sécurité de tous soit assurée. Elle en aura la charge et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 :

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 4 :

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

M. Le Colonel, Commandant le groupement de Gendarmerie des Hautes-Alpes
L'entreprise AZUR TRAVAUX,

Qui est chargée en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A La Roche des Arnauds, le 08 avril 2021.

Le Maire,

Maurice CHAUTANT

